

Rapport de la sous-commission des comptes 2024

Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Pascal Bühler	PS
	Monsieur Grégory Rochat	Les Vert-e-s (rapporteur)
	Monsieur Alain Vaucher	PLR

La sous-commission du DICI s'est réunie le jeudi 27 mars 2025, dans la salle du Carillon au Musée International d'horlogerie en présence de M. Théo Bregnard, Conseiller communal et de Mme Joëlle Garcia-Mottier, assistante de direction (procès-verbal), et tour à tour, des personnes suivantes :

- M. Xavier Huther, directeur de Muzoo et administrateur du dicastère
- M. Alain Fournier, directeur de secteur Sud (EOCF)
- M. Pascal Cosandier, directeur de secteur Nord (EOCF)
- M. Stéphane De Giorgi, responsable secteur administratif (EOCF)
- Mme Sandrine Keriakos Bugada, déléguée à l'intégration et à la cohésion sociale (INT)
- M. Marc Josserand, délégué aux affaires culturelles (AC)
- M. Joël Jornod, directeur des bibliothèques et archives (BV BJ AV)
- M. Régis Huguenin-Dumittan, conservateur du Musée international d'horlogerie (MIH)
- M. David Lemaire, conservateur du Musée des beaux-arts (MBA)
- M. Francesco Garufo, conservateur du Musée d'histoire (MH)
- M. Fernando Soria, administrateur des infrastructures

Introduction

Le chef du dicastère souhaite la bienvenue aux trois commissaires pour ces premiers comptes de la nouvelle législature.

420 - 430 - 435 - 440 - 445 - 450 - 455 / Ecole obligatoire (EOCF)

Les défis familiaux et sociétaux, avec notamment les cas d'élèves intenses en augmentation, pèsent sur la scolarité et l'enseignement, mais la direction se montre positive au regard des nombreux projets de soutien à l'école.

Parmi ceux-ci, *Intermède*, un projet-pilote lancé au début de l'année 2024 et porté par le SSSP (Service de santé scolaire et de promotion de la santé) ainsi que l'EOCF, le tout en collaboration avec le CNP (Centre neuchâtelois de psychiatrie) et la Croix-Rouge. Sur une base volontaire, il vise à venir en aide aux élèves du Cycle 3 en décrochage scolaire afin de reprendre le chemin de l'école selon trois axes : l'esprit, le corps et la pédagogie.

En collaboration avec les services de la jeunesse et de l'intégration et de la cohésion sociale, un courrier est envoyé aux parents 18 mois avant l'entrée à l'école. Il informe sur les prérequis attendus au moment de l'entrée en scolarité, propose une cartographie des places de jeux ainsi qu'une sensibilisation à l'utilisation trop précoce des écrans.

Dans le même esprit, le projet cantonal *Flora* propose des accueils visant à faciliter l'intégration des enfants qui vont entrer à l'école ainsi que du soutien aux parents pour une meilleure compréhension du milieu scolaire.

2024 est marquée par de nombreux défis, mais aussi de belles réussites. La direction continuera à s'engager afin de donner les meilleures chances aux élèves. Dans ce cadre, des solutions communes avec l'État devront être trouvées, par exemple par un soutien accru au service socio-éducatif.

Parmi d'autre discussions en cours, la réforme de la maturité en 4 ans occupe la direction ainsi que le Chef du dicastère. L'État n'a pas tenu compte des avis défavorables des communes et des syndicats, ceci essentiellement pour des questions financières. En 2027-2028, un rapport devrait être présenté au Grand Conseil. Enjeu fondamental pour les prochaines années, cette réforme pourrait avoir des incidences fortes sur le Cycle 3 qui s'arrêterait, pour certains élèves, à l'issue de la 10^{ème} année (modèle 10+4), ceci dès 2032. Une analyse de la réforme du Cycle 3 par un bureau indépendant est actuellement en cours.

Concernant les ressources humaines, deux absences sont à relever au niveau de la direction et de la direction-adjointe, avec une charge à répartir et une obligation de reporter certains projets.

Au niveau des infrastructures, certains locaux du Cycle 1, trop exigus, ne répondent pas aux normes. Le secteur sud, notamment, subit une forte pression depuis quelques années, les collèges des Gentianes et des Foulets ayant atteint leur pleine capacité. L'objectif est d'anticiper et planifier au mieux les arrivées de nouveaux élèves.

Concernant les cours d'école, trois projets de réfection et de débitumisation ont été réalisés (Crêt-du-Loche, Forges, Ouest) et se poursuivront (Charrière) pour donner sens également au projet école-nature, en créant notamment des jardins.

En décembre dernier, un courrier des enseignant-e-s de 1-2H a été envoyé au Chef du dicastère, l'interpellant sur leurs difficultés. Une rencontre a eu lieu à mi-janvier et a traité de l'accueil des enfants allophones, des prérequis nécessaires à l'entrée à l'école, à l'inclusion des enfants à besoins particuliers et aux effectifs des classes.

Au sujet de l'inclusion, un commissaire souhaiterait connaître la position de la direction. Il lui est répondu que cette vision doit être défendue dans les limites du raisonnable. Dans certaines situations, le bien-être de l'élève doit être pris en compte et primer sur son inclusion. En effet, certain-e-s seront plus à l'aise dans de petits groupes, tels qu'en classe de formation spéciale (FS). En revanche, si tout enfant a droit à l'instruction publique, l'école ne peut pas garantir un accueil particulier pour chacun-e. Le nombre de cas d'élèves en situation grave et difficile est en constante augmentation et fait pression sur le système scolaire. En raison du manque de place au sein de structures adéquates, le personnel enseignant ainsi que la direction se sentent démunis face à quelques situations très délicates.

Un commissaire exprime son inquiétude et estime que le niveau des compétences des élèves baisse. Il constate également une augmentation des remplacements et s'interroge sur leur nature. Il y a effectivement une augmentation des arrêts maladie, notamment parmi les jeunes enseignant-e-s qui font face à des situations difficiles en hausse.

Une autre question porte sur les bâtiments scolaires énergivores, principalement en raison des infrastructures informatiques et ce qui est mis en place pour essayer de limiter la consommation. Une extinction automatique des ordinateurs a été mise en place avec le SIEN. De même, il

s'agit de trouver un équilibre et de garder une vision nuancée avec l'utilisation du numérique.

Au niveau des comptes, l'exercice 2024 se termine avec un léger bénéfice de CHF 173'000.- sur un budget de 60 mio CHF. À noter que les salaires des enseignant-e-s sont subventionnés à hauteur de 45% par le Canton.

Un commissaire s'interroge sur l'augmentation des poursuites (3132040). Il s'agit de factures émises par l'école : des livres non rendus, la participation aux repas d'économie familiale (forfait par semestre), les camps, etc.

490 / Intégration et cohésion sociale (INT)

L'actualité internationale impacte toujours le service. La principale activité déployée reste le LOCAL (lieu d'orientation, de conseil et d'accueil local) dont la pertinence a été largement démontrée avec 1'400 bénéficiaires l'an dernier, toutes prestations confondues. Avec la carte citoyenne, ces deux outils sont essentiels pour renforcer la participation et le sentiment d'appartenance. Un rapport sera soumis à l'automne au Conseil général.

Au niveau de l'Ukraine, les derniers chiffres indiquent une population de 602 personnes établies en ville, ce qui représente 48% à l'échelle du canton. La déléguée suit de près l'évolution du statut de ces personnes, incertain au-delà de 2026.

Tandis que la participation sportive et culturelle s'est renforcée grâce au développement de mesures ou au soutien aux partenaires, le service a également repris les visites de la ville en étroite collaboration avec plusieurs associations, créant ainsi du lien tout en contribuant à la mixité.

En 2024, cinq expositions ont été proposées dans les espaces publics de la ville sur différentes thématiques dans un objectif de sensibilisation.

Quant à l'exemplarité de la Ville en matière de vivre ensemble, elle s'est poursuivie avec la soumission, au Conseil communal, d'un plan d'action en 4 axes dont les premières mesures commencent à se déployer. À noter ici que les synergies du service avec les autres services communaux, ainsi que les diverses communautés, se sont consolidées en 2024.

L'engagement de la société civile et des associations en particulier est essentiel pour un travail d'intégration à l'écoute des besoins et des réalités. L'an dernier, 30 projets ont été soutenus financièrement par le service et autant l'ont été dans leur mise en œuvre.

Un commissaire salue l'initiative des récents débats encourageant la population à voter. Leur mise en place s'est faite par la FéNeCi (Fédération Neuchâteloise des Communautés Immigrées), avec le soutien du service. Un commissaire se réjouit du développement de réseaux avec les services communaux et cantonaux et demande s'il est possible de les visibiliser dans les comptes. La déléguée veillera à souligner davantage cette question dans les rapports de gestion en valorisant l'utilité de ces prestations difficiles à faire apparaître dans les comptes.

À la question du détail des "Subventions des cantons et concordats" (4631000), il est répondu que la manne financière est répartie dans l'ensemble des rubriques du service.

Pour terminer, un commissaire serait favorable à ce que le service vienne en soutien à l'école, ce qui permettrait de diminuer certaines problématiques. Différents liens existent déjà, dont le travail avec les "personnes relais".

500 / Service des affaires culturelles (AC)

Le délégué aux affaires culturelles revient sur les moments forts de l'année 2024 : adoption du Message culture 2025-2028 du Conseil fédéral ; soutien de la Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider à la candidature de la ville au projet de Capitale culturelle suisse (CCS) lors de la cérémonie d'ouverture de La Plage des Six Pompes ; acceptation par le Conseil général du crédit d'engagement de CHF 2,5 mio pour le projet CCS ; nouvelle loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques (LEAC).

Au niveau des événements culturels marquants, relevons l'inauguration de la Villa Numa ; un concert exceptionnel de Renaud Capuçon et Kit Armstrong proposé par la Société de Musique ; un concert inoubliable de Kurt Rosenwinkel dans le cadre du Festival 1000 Jazz ; une prestation remarquable de Mathieu Amalric dans le cadre du festival littéraire Mille fois le Temps ; le Concert des Écoliers, organisé par l'Ensemble Symphonique Neuchâtel (ESN), qui a mobilisé 2'400 écolier-ère-s et attiré 6'000 spectateur-trice-s dans de nombreuses salles du canton dont la Salle de Musique.

Notons encore que le spectacle *Cadeau* de la Compagnie Surprise-Lumière, coproduit par le Centre de culture ABC, a été sélectionné pour la Sélection Suisse en Avignon (été 2024), que Philippe Olza, directeur de l'Association Danse Neuchâtel (ADN), a été honoré du Prix suisse des arts de la scène par l'Office fédéral de la culture et que la pièce *Ça commence par le feu*, sur un texte de Magali Mougel et dans une mise en scène de Anne Bisang, a été sélectionnée pour les Journées du Théâtre Suisse 2025.

La vitalité des milieux artistiques et la diversité de l'offre culturelle locale est reconnue et valorisée, également au-delà des frontières régionales. Cette visibilité nationale grandissante est réjouissante. En témoigne également l'explosion des ventes au niveau de la Billeterie avec 19'544 billets vendus en 2024 (14'917 en 2023) pour 96 représentations (76 en 2023) de 65 spectacles différents (55 en 2023).

Cependant, la précarité des professionnel-le-s de la culture reste préoccupante, tout comme l'affaiblissement de l'engagement bénévole ou la baisse du soutien de la Loterie Romande et de certains sponsors. À noter enfin que 110 dossiers de demande de subvention ont été traités en 2024.

Un commissaire demande des nouvelles de la situation financière de Bikini Test et souhaiterait l'avis du délégué culturel sur la taxe spectacle.

Pour rappel, le soutien de CHF 103'000.- comprend un montant de CHF 35'000.- pour la location de la salle, ce qui reste modeste pour gérer un tel lieu. Quant à l'équipe, elle se restructure, notamment au niveau de la direction artistique tandis que le côté administratif est repris en main de façon plus rigoureuse et professionnelle. En effet, les demandes de soutien auprès de la Loterie Romande n'avaient pas pu être faites. Parallèlement, un plan de relance est également axé autour de soirées fédératrices. Il sera nécessaire aussi de réfléchir aux trajets nocturnes, notamment pour le public jeune et féminin. Dès que l'équipe sera en place, le sujet pourra être repris.

Le dernier décompte de la taxe spectacle date de 2022 et ne présentait pas de surprise importante. Le délégué culturel estime que la logique de redistribution est une donnée à prendre en compte. Entre le TPR, les festivals, Le Théâtre des Abeilles, Le Centre de culture ABC, la participation des acteur-trice-s culturel-le-s dépasse les CHF 60'000.-. Les deux contributeurs principaux que sont le HCC et Cinepel contribuent pour leur part à hauteur d'environ CHF 50'000.- chacun. La plupart des institutions qui s'acquittent de la taxe sur les spectacles, bénéficient également de subventions et c'est le public qui, en dernier ressort, paye la taxe. Enfin, il ne paraît pas pertinent de supprimer la taxe à deux ans de la Capitale culturelle suisse, car celle-ci sera au bénéfice de la Ville.

Concernant les comptes, sur décision du service des Finances, les charges d'eau, d'électricité et de chauffage de Villa Numa – imputées au centre 500 – seront désormais traitées via des comptes d'attente et ne figurent plus dans les comptes de fonctionnement du service.

501 / Bibliothèque de la Ville (BV)

Le vote du Conseil général du 24 septembre octroyant les crédits nécessaires à la réalisation du Centre archives et patrimoine (CAP) permet de poursuivre ce projet.

Quant à la photothèque, inaugurée le 30 octobre, elle fonctionne à satisfaction : sur 65 photographies à disposition, 29 sont actuellement en prêt. Les fréquentations des bibliothèques ont presque retrouvé leurs chiffres d'avant Covid, ce qui est réjouissant. Les commissaires saluent l'ouverture des bibliothèques, notamment avec l'accueil d'une projection de la Nuit de la Photo, et les nombreuses autres collaborations avec d'autres services permettant de créer des ponts.

Un commissaire demande la raison du dépassement des charges de biens et services. Il est principalement dû à l'entretien du bâtiment vieillissant, des infrastructures et des collections. Ces charges sont globalement compensées.

Une autre question porte sur l'ascenseur qui n'est plus aux normes. Des discussions sont en cours avec le SBL au vu des importants coûts de maintenance dus à son ancienneté. En raison de la configuration des lieux, le nouvel ascenseur devrait être plus petit rendant difficile l'accès avec un chariot. La question sera reprise prochainement.

Quant à la diminution du poste 3010030 "Salaires du personnel en formation" : est-ce que les postes de stagiaires non pourvus ont eu un impact sur le service ? Il est répondu qu'il a fallu prioriser certaines tâches.

Il est demandé la raison de l'augmentation du poste 4240000 "Prestations de services". Il s'agit de mandats extérieurs de numérisation. Cette hausse des rentrées est réjouissante, mais un équilibre doit être trouvé pour que la charge de travail soit soutenable et que les projets de numérisation des collections de la Bibliothèque ne soient pas trop impactés.

À la question de la différence sur le poste 3103021 "Multimédia", le directeur répond qu'il s'agit d'un abonnement à une ressource numérique passé sur le bon exercice comptable.

502 / Bibliothèque des Jeunes (BJ)

Grâce aux nombreuses ressources, activités et animations proposées, la fréquentation d'avant Covid est retrouvée.

Il est demandé si des ressources supplémentaires pour l'accueil des écoles sont nécessaires. Les classes et d'autres groupes sont accueillis les matins. Le personnel exécute d'autres tâches sur les heures de fermeture au public. Si l'on souhaite accueillir davantage d'élèves cela n'est pas possible avec les ressources actuelles.

505 / Archives de la Ville (AV)

La mission des Archives de la Ville est l'accompagnement des services dans leur gestion documentaire ainsi que le traitement, la conservation et la mise à disposition des archives définitives de la Ville. Les travaux pour le CAP démarreront bientôt.

En 2024, les Archives ont notamment travaillé avec la Chancellerie et le Musée d'histoire. Elles ont aussi privilégié l'évaluation d'archives qui se trouvent dans les combles de l'Hôtel de Ville, en prévision des travaux qui auront lieu dans ce bâtiment. En raison de cette rénovation, le dépôt d'archives du service devra déménager.

Il est demandé si le poste 3102030 "Photographie numérisation" est une augmentation ou du rattrapage. Cette augmentation est compensée par le poste 3154001 "Entretien objets du patrimoine culturel". Il s'agit de travaux de numérisations de procès-verbaux du Conseil communal et du Conseil général qui sont réalisés par longues séries par le prestataire, pour davantage d'efficacité.

510 / Services généraux des musées (SGM)

Outre ses missions quotidiennes, l'équipe s'est notamment chargée, cette année, du suivi du remplacement de l'installation climatique du MIH et du renouvellement de l'ensemble de la vidéo-surveillance du MBA. Par ailleurs, le responsable participe activement à la commission de construction du Parc des musées.

Le dossier du dépôt mutualisé reste central. Plusieurs options seront présentées au Conseil communal, puis au Conseil général.

Au poste 3160010 "Location local, terrain, surface, place", les loyers de la bibliothèque des musées du dernier trimestre n'ont pas été facturés. Ils seront comptabilisés sur les comptes 2025.

511 515 / MUZOO

Concernant le secteur muséal (511), le directeur informe de la découverte de moisissures, dues à un pont de froid, au sein du dépôt d'entomologie. Après désinfection des lieux, une isolation a été mise en place pour y remédier.

Trois donations sont venues enrichir les collections et deux nouveaux modules ont été créés au sein de l'exposition de référence. Les deux projets d'inventaires, SwissCollNet et Specify seront terminés en 2025.

L'offre d'animation a été élargie avec une soixantaine d'événements grand public l'an dernier et 120 anniversaires. Une nouvelle formule apéro sera aussi proposée sur la terrasse. Le musée a eu l'honneur d'organiser un congrès international ayant rassemblé plus de 140 personnes de 25 pays.

La fréquentation est très réjouissante avec 50'035 visiteurs l'an dernier. En revanche, le chiffre d'affaires se révèle inférieur aux prévisions en raison des gratuités accordées. 47% des entrées sont payantes.

La boutique rencontre un beau succès, en proposant notamment des produits responsables socialement et environnementalement, et la cafétéria atteint les chiffres attendus. Celle-ci propose avant tout des produits locaux et de saison. Le directeur relève le taux de marge supérieur grâce aux négociations avec les fournisseurs. Pour la seconde année d'exploitation, les comptes sont globalement très proches des objectifs.

Un commissaire demande si les locations de salles sont satisfaisantes. Le directeur confirme que les locations sont un succès. Les chiffres étaient légèrement trop optimistes, en raison du nombre de gratuités ou réductions accordées à des associations limitées financièrement. Il est précisé qu'en cas de gratuité, les frais de personnel sont tout de même facturés. En novembre, l'organisation du Forum Économètre a permis de faire découvrir les espaces aux entreprises.

Au niveau du secteur zoologique (515), le directeur informe les commissaires que seul l'abri des mouflons reste encore à réparer suite à la tempête. Le P'tit Noël de MUZOO a aussi rencontré un beau succès avec 1'000 visiteurs ce jour-là, tandis que le Caméléon de Parson a attiré nombre de curieuses. Quant à la station de soins, elle a recueilli 845 animaux l'an dernier, majoritairement des oiseaux.

Plusieurs absences maladie sont à déplorer au sein de l'équipe des soigneurs animaliers. Bien que la dotation se soit améliorée, il est difficile d'absorber toutes les absences quand celles-ci atteignent un tiers du personnel et de retrouver la sérénité attendue. Ces absences impliquent une

charge de travail plus importante sur le personnel ce qui peut également augmenter le risque d'accident.

Un commissaire demande si des synergies pourraient être trouvées avec le Service des espaces verts. Des ressources de ce service sont déjà affectées à MUZOO pour l'entretien des espaces verts, des travaux de menuiserie et de serrurerie, mais ce personnel n'est guère formé pour le travail de soigneur-euse animalier-ère. L'aide apportée par le Conseil communal qui a validé les remplacements systématiques par voie bilatérale est déjà fort appréciable.

Un commissaire souhaite en savoir davantage sur le partenariat servant à récolter les invendus pour le nourrissage des animaux. MUZOO a mis un terme à la collaboration avec certaines grandes surfaces qui ne donnait pas satisfaction en raison d'aliments inadaptés aux animaux.

Quant aux perspectives d'avenir, le directeur informe sur la prochaine démolition de la clôture de l'ancien enclos des ours qui sera réattribué aux cerfs ainsi que divers réaménagements.

156'193 personnes ont fréquenté le zoo.

512 / Musée d'histoire (MH)

Les comptes se situent en-dessous du budget. Un montant de CHF 8'500.- a été économisé sur les salaires, compensés par un mandat externe de CHF 7'400.- correspondant à un 10%. Le poste 3010900 "Rbt salaire personnel admin/exploitation" indique un remboursement sur les assurances à hauteur de CHF 36'120.- pour un-e collaborateur-trice.

Un effort important a été mené pour réduire les prestations informatiques de la muséographie grâce à des logiciels moins coûteux.

Une rentrée de CHF 10'000.- est à relever sur le poste 4260000 "Remboursements de tiers" qui correspond à la location de l'exposition *Les Enfants du placard*. C'est à la fois une manière de faire rayonner cette exposition tout en ayant un impact positif sur les comptes. La réflexion est en cours de produire des expositions pouvant également circuler.

CHF 3'500.- ont été obtenus du Canton (4631000 "Subvention des cantons et concordats") afin de soutenir la création d'une nouvelle offre de médiation dans les classes, qui permettra au MH de continuer à participer au projet École-Musées durant sa fermeture.

Le musée fermera ainsi ses portes le 27 avril en vue des travaux. Il sera vidé et l'administration provisoirement transférée à l'Ancien Manège. Au niveau

des comptes, certaines augmentations sont directement liées à ces déménagements. Durant cette période de fermeture, les médiatrices se rendront dans les collèges afin d'interagir avec les élèves et garder du lien.

L'exposition de référence sera revue dans une orientation plus écologique et durable et apportera un regard sur la notion de progrès. Grâce aux futurs aménagements, elle pourra évoluer en fonction des problématiques et des thématiques et tissera des liens avec les expositions temporaires.

Un commissaire salue le respect du budget et note les efforts fournis. Il remarque également la stabilité du nombre d'entrées.

Dans le projet à venir, le rez-de-chaussée, qui abritera aussi le café, devrait être gratuit, de même que l'exposition de référence. En revanche, le conservateur souhaite garder l'entrée payante pour les expositions temporaires afin de valoriser le travail de recherche. À noter encore que le prix d'entrée a été augmenté de 2.- cette année. Il faudra rester attentif aux offres de gratuité, qui doivent assurer l'accessibilité au musée.

Un autre commissaire s'interroge sur le modèle de gestion du café ainsi que sur sa rentabilité. Les conservateurs des musées du Parc ont préféré renoncer à une sous-traitance à l'externe, le café devant faire partie intégrante de l'accueil et être vu comme une porte d'entrée vers les musées. Déléguer sa gestion à l'externe pourrait aller à l'encontre de cet objectif. Une offre bien pensée et bien ciblée pour les plus de 50'000 visiteurs des trois musées devra être réfléchie.

Un commissaire demande des explications au sujet des postes 3101020 "Matériel d'exploitation & fournitures" et 3110000 "Achat meuble, machines & appareils bureau". Une grande part des dépenses concerne du mobilier pour les dépôts et l'autre moitié a permis le remplacement de sept anciennes chaises de bureau.

513 / Musée international d'horlogerie (MIH)

2024 s'est confirmée comme une année faste, notamment dû au jubilé. Les festivités ont demandé des efforts conséquents du personnel, salués par le conservateur. La fréquentation a été très positive avec près de 44'000 visiteurs. Une hausse est également visible dans les entrées payantes.

Outre les célébrations, de nombreux projets se sont finalisés en 2024, à commencer par la mise en service de la nouvelle installation de ventilation-climatisation. Une pendule emblématique nocturne du 17^{ème} siècle a été acquise et un CAS (Certificate of Advanced Studies) en patrimoine horloger

a été mis sur pieds en collaboration avec l'UniNE. Le conservateur relève encore deux événements bénéfiques pour la visibilité du musée : le Grand magicien a été présenté à Berne lors d'une journée parlementaire et une pendule Jaquet Droz a été prêtée à la Banque d'Espagne de Madrid. Le conservateur précise que les objets patrimoniaux ne font pas l'objet de marchandisation, mais que les frais inhérents se retrouvent dans les prestations de service.

L'association franco-suisse Arc horloger, dont le siège est établi à La Chaux-de-Fonds, a vu le jour en fin d'année. Le MIH y est représenté.

Le dossier de candidature à une nouvelle subvention fédérale pour la période 2027-2030 a été déposé l'automne dernier. À ce sujet, un commissaire demande si le fait que le Canton ne subventionne pas est un frein à une demande fédérale. Le fait que le Canton soutienne le poste de documentaliste (CHF 19'000.-/an) permet de l'inclure dans la demande. Il faut savoir que la Confédération proportionne son soutien au budget du MIH.

2025 a déjà été l'objet de deux vernissages. Le prochain est attendu avec le renouvellement des collections Sandoz autour d'une thématique liée au fantastique. Le Prix Gaïa ainsi que la bourse horlogère compléteront l'agenda avant la fermeture prévue le 3 novembre en vue des travaux.

Concernant les comptes, les charges sont maîtrisées. Les écarts découlent d'une sous-estimation en termes de recettes en raison de certains travaux déjà envisagés sur 2024 alors que l'année d'exploitation a finalement été pleine et entière. Quant aux manifestations privées externes, le conservateur précise que la salle est utilisée à raison d'environ une fois par semaine.

Pour répondre à la question d'un commissaire, le dépassement du poste 3130021 "Téléphonie et télécommunications", est dû à l'installation d'un réseau Wi-Fi indépendant mis à disposition des usager-ère-s externes lors de manifestations privées.

Des précisions sont demandées sur la vente des produits en boutique. Les articles les moins chers sont les plus vendus. Le conservateur estime la répartition des ventes ainsi : un tiers de montres financièrement accessibles, un tiers de publications et un tiers de divers et gadgets. À futur, le nombre d'articles sera réduit. Quelques montres MIH ont déjà été vendues, mais uniquement en ligne.

514 / Musée des beaux-arts (MBA)

Le conservateur indique que l'année 2024 a été très positive pour le musée avec notamment 12'000 visiteurs et des vernissages qui participent activement à la notoriété de la ville.

Des dépassements importants sont constatés dans les postes du groupe 313, mais presque entièrement compensés par des revenus non-budgétés de sponsoring et de mécénat.

Si une baisse est constatée au niveau des ventes boutiques par rapport à l'année 2023, celle-ci s'explique par le caractère exceptionnel de l'exposition des frères Robert qui avait drainé un afflux important de visiteurs. La boutique est plutôt orientée sur la librairie sur laquelle le musée ne touche que peu de marge. En revanche, pour les catalogues publiés, le bénéfice est nettement plus significatif.

Il est constaté également un dépassement significatif ayant trait à l'entretien du bâtiment. Plusieurs cas de chantiers imprévus ont été mandatés, tels des sondages de canalisations.

Un commissaire demande si une fermeture plus tardive un soir par semaine serait envisageable. Le conservateur serait favorable à l'idée de décaler les heures d'ouverture à 11h00-18h00. Outre la problématique financière, il faut savoir qu'en-dehors des horaires d'ouverture, le musée accueille des classes, mobilisant ainsi du personnel d'accueil.

Dans les remarques du poste 3010000, il est demandé ce que signifie "Engagement d'une assistante administrative à 50% sur décision du Conseil communal". Le MBA étant le seul qui n'était pas doté de secrétariat, ce poste a été validé par le Conseil communal en compensation d'un poste de Community manager qui concernait l'ensemble des musées a été reporté.

Au sujet du poste 3101042 "Luminaires", il s'agissait d'un investissement exceptionnel dont le solde a été pris sur le fonctionnement.

L'augmentation du poste 3102030 "Photographies, numérisation" résulte de la nécessité de transformer des diapositives en format papier pour l'exposition Arno Schmidt. Dès lors, les frais de transport ont diminué en compensation.

Un commissaire demande la raison de l'annulation d'une réception dans le poste 3130043 "Frais de réception". Le conservateur indique que les relations difficiles avec la galerie qui possède les droits et les œuvres d'Ana Mendieta ont conduit à l'annulation d'une soirée lors du vernissage officiel.

À la question de savoir pourquoi le poste 3160010 ne porte que sur une moitié de l'année, le conservateur précise que les résidences à Villa Numa n'ont commencé qu'en mai 2024.

Sur l'augmentation du poste 3170010 "Autres frais dépl., repas, nuitée au personnel", le conservateur l'explique par un nombre accru de visites auprès d'artistes en vue de poursuivre un programme d'exposition renouvelé.

Dans les comptes 2023, la Loterie Romande avait fourni un financement important pour les frères Robert, somme qui avait été payée à la SAMBA. Un transitoire avait alors été réalisé. Le montant de CHF 5'980.50 est le résultat de ce correctif. Il est encore précisé qu'il y a relativement peu de mécénat privé et qu'il provient surtout de fondations.

Un commissaire s'interroge sur le fait que le musée ne dispose pas d'espace voué à la location. Il existe un partenariat avec une banque qui privatise les espaces 1 à 2 fois par an. Cela n'apparaît pas en location, car il s'agit d'un service rendu en échange d'un sponsoring de CHF 12'000.-/an sur trois ans.

560 / Cultes

L'administrateur des Infrastructures rappelle que la Ville est tenue par un concordat (revu en 2001) qui fixe les devoirs de la Commune en termes de prestations. Il s'agit, entre autres, de frais d'entretien, de nettoyage, du logement des pasteurs ou encore de chauffage.

Il n'y a rien de particulier concernant les comptes, hormis une baisse des frais de conciergerie au Grand-Temple. Les budgets sont reportés conformément au concordat, même si le Temple est moins utilisé. Le prêt à Notre-Dame de la Paix continue de se rembourser selon le plan convenu.

Grâce notamment à des liens tissés avec le service de l'intégration et de la cohésion sociale, la Ville rencontre régulièrement les différentes communautés. La plupart font part de difficultés financières. Le monument extraordinaire et historique qu'est la synagogue montre d'évidents signes de vétusté, avec une communauté juive qui peine à financer l'ensemble des travaux.

La Ville est toujours en discussion pour la cession du Grand-Temple, propriété de l'EREN. Celle-ci a décidé de s'en séparer, mais elle a tout de même des exigences quant à son utilisation et à la manière future de faire vivre ce lieu. Dès qu'une solution pérenne sera trouvée, un rapport sera soumis au Conseil général.

Pour rappel, jusqu'en 1919, le Grand-Temple appartenait à la Ville qui s'en servait aussi comme lieu de réunion. Suite à l'incendie du temple et à la demande insistante des pasteurs, le Grand-Temple devient propriété des Églises pour en faire un usage exclusivement religieux. Aussi, c'est à partir de cette date que la Ville se voit dans l'obligation de construire une grande salle et la Maison du Peuple.

Le rapporteur de la sous-commission
Grégory RoCHAT